



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 29 octobre 2015

Communiqué de presse

Signature d'une convention territoriale de développement culturel entre l'État et la ville du François

L'État, représenté par Jean-Jacques NARAYANINSAMY, Sous-préfet du Marin, et la ville du François signeront une convention territoriale de développement culturel 2015-2017, le **vendredi 30 octobre prochain à 11h30 à la mairie du François.**

Conclue pour 3 ans, la convention territoriale de développement culturel est un accord cadre entre la Direction des Affaires Culturelles et la Collectivité territoriale, qui doit mener à plus de lisibilité et de cohérence des interventions publiques sur un territoire donné. Il doit également permettre autant la mise à plat que la mise en perspective des moyens humains, artistiques et financiers mobilisés sur ce territoire par les signataires. Cet accord fixe le cadre des modalités de collaboration entre la/les collectivités territoriales et l'État /Dac pour aboutir à ces objectifs partagés.

Ces conventions sont mises en œuvre à partir d'un diagnostic territorial et d'objectifs partagés avec les collectivités. Elles donnent lieu à un travail de coordination avec les différents partenaires, et elles permettent de dégager des mesures nouvelles et de consolider des initiatives locales.

Pour la commune du François, la convention visera principalement à accompagner la structuration des projets suivants:

- Accompagnement à la création d'une école de musique
- Soutien à l'accueil de spectacles, notamment de Tropiques Atrium
- Soutien au festival de Haute-Taille
- Aide au développement de parcours d'éducation artistique et culturelle pour les jeunes

Dans un contexte d'incertitudes et de contraintes budgétaires, les collectivités sont ainsi invitées à rechercher des convergences avec l'État et à préciser, voire à redéfinir leurs critères d'intervention afin de réduire une relative dispersion. Il s'agit de maintenir et de développer une approche pluridisciplinaire et transversale du développement culturel centré sur les territoires.

Contact réservé aux médias :

Audrey HAMANN 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42 - audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr

1/1